



AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE CLUB DE SPORT OU FITNESS

Bénéficiaire :	
Adresse :	
N° d'affiliation :	N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Une intervention de 45,00 EUR (depuis le 1er janvier 2014 et par année civile) est accordée dans le coût d'une ou plusieurs affiliations auprès d'un club de sport ou d'un centre de fitness, sans pour autant dépasser le montant payé par le bénéficiaire.

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le secrétaire ou le président du club

Je soussigné(e)
certifie par la présente que (nom et prénom) :
date de naissance :
adresse :
est membre dans notre club (nom du club) :
pour l'année :
sport pratiqué :
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à EUR.
Lorsqu'il s'agit d'un abonnement, veuillez indiquer le genre :
<input type="checkbox"/> abonnement familial* <input type="checkbox"/> abonnement individuel
Date, signature du secrétaire ou du président et cachet du club.
.....

Veillez joindre la preuve de paiement (extrait bancaire ou preuve de paiement). La mutualité se réserve le droit de vérifier si les données sont correctes.

* Un abonnement familial est un abonnement qui peut être utilisé par toute la famille et pour lequel une seule cotisation a été payée.